

# LE CANADA

EDITION QUOTIDIENNE

Publié par la Cie. d'Imp. d'Ottawa.

OSCAR McDONELL, Directeur

OTTAWA, SAMEDI, 7 AVRIL 1888.

LE NUMERO : 2 CENTS

9ème ANNEE, No 305

## LE CANADA

FONDÉ EN 1879

### Prix de l'abonnement

EDITION QUOTIDIENNE

Un an, pour la ville.....\$4.00.

Un an, en dehors de la ville.....3.00.

EDITION SEMI-HEBDOMADAIRE

Un an.....\$1.00.

Invariablement payable d'avance.

Toutes lettres, correspondances etc. etc. doivent être adressées à

OSCAR McDONELL

OTTAWA ONT.

BUREAUX ET ATELIERS

119 rue St. Patrice

414 et 416 rue Sussex.

## LE CANADA

Ottawa 7 Avril 1888

Le vote a été pris ce matin à 4.40

heures à la chambre des communes,

sur la proposition de la motion de

Sir Richard Cartwright 67, contre

la motion 124. Majorité pour le

Gouvernement 57.

C'est du nouveau, et ça ne peut

s'inventer que par le génie du ré-

dacteur du *Courier* et de *La Vallée*.

Nous conseillons à ce monsieur

d'étudier ce projet de loi, avant d'en

parler; nous pourrions au besoin

lui en procurer une copie. Nous

demandons bien humblement par

don à nos lecteurs, de leur parler

de choses aussi ridicules, mais

c'est notre devoir de mettre à leur

place, ceux qui veulent s'occuper

de questions, qu'ils ne compren-

nent pas.

### Le bill de la

La billette est dans le camp à

Québec où l'honorable M. Mercier

déprouve son retour d'Europe, est loin

d'être sur un lit de roses.

La démission soudaine de l'hono-

rable M. McShane, ministre des tra-

vaux publics, a produit l'effet d'une

bombe dans le cabinet et la nomina-

tion d'un successeur à l'ex ministre

fait le sujet de longs commentaires

les uns plus ou moins de nature à

affaiblir le peu de force du gou-

vernement National-Castor-Libéral

qui a sa tête l'honorable M. Prov-

idence pour le moment "d'argus re-

semble embêté" suivant une expres-

sion qu'il semblait affectionner il

n'y a pas encore très longtemps.

Le choix d'un successeur à l'hon.

M. McShane, qui ne veut avoir rien

à faire avec les membres de son

ancien cabinet, tient l'honorable

M. Mercier sur le gril depuis quel-

ques temps et pourrait bien le retirer

longtemps encore dans cette gé-

néral position.

Il a été question de M. Noyes,

mais il n'est pas probable que le

chef du Cabinet à Québec se décide

à offrir un portefeuille à un hono-

rable contre qui l'*Etendard* a maintes

reprises lancé le cri de franc maçon-

nerie. Le nom le plus en vue pour

remplir le siège vacant dans le mi-

nistère est donc, jusqu'à présent du

moins, celui de l'hon. M. Turcotte,

député de Trois-Rivières et le fait

qui dans cette dernière ville on se

prépare déjà à faire une vive oppo-

sition à l'ex-premier ministre par in-

terdit semble confirmer la rumeur à

ce effet.

### Chronique du Bazar

Demain soir, dimanche, aura lieu

à l'Orphelinat St-Joseph, un brillant

concert, sous la direction de mad-

ame C. Fache. Le prix d'admis-

sion sera de quinze centimes seu-

lement. Il est à espérer qu'il y aura

foule, toutes les familles devant se

faire un devoir d'y conduire leurs

enfants.

### Chronicité

M. Joseph Riel, qui souffre d'un

cancer à la gorge, et est confiné à

l'hôpital de la rue Water, est tou-

jours de plus en plus mal.

### Dîner d'enfants

Il y a aura demain soir à 5 heures

un dîner d'enfants au bazar de l'Or-

phelinat St-Joseph, sous la direc-

tion de madame C. Fache. Le prix

sera de quinze centimes seule-

ment. Il est à espérer qu'il y aura

foule, toutes les familles devant se

faire un devoir d'y conduire leurs

enfants.

### Le roi des brévages

Toutes les réclames qu'on pour-

rait faire ne serviraient à rien

pour augmenter la valeur et as-

surer la renommée du brévage qui

est aujourd'hui reconnu le

meilleur, le moins coûteux, le

plus efficace soit contre la dys-

pepsie ou comme purgatif et que

l'on désigne sous le nom "d'Eau

St Léon." Cette eau incompa-

rablement stimule l'appétit, et est

sans pareille dans ses effets con-

tre les affections chroniques, la

purification du sang; en un mot

pour apporter un remède efficace

contre les divers maux dont

notre humanité est si souvent

accablée. Comme régulateur

"l'Eau de St Léon" a l'avantage

sur bien d'autres remèdes, qu'elle

s'adapte à toutes les constitutions.

Elle est en vente dans toutes

les pharmacies; on gros et en

détail au bureau de la Compag-

nie de l'Eau St Léon, No 534,

rue Sussex, où nous donnons

rendez-vous à nos lecteurs.

### Le Owl

Le "Owl", journal mensuel du

Collège, a pour la quatrième fois

pris son vol. Ce numéro est ex-

ceptionnellement intéressant. Outre

les nouvelles, il contient des articles

de science et de littérature aussi

rigoureusement pensés qu'élegam-

ment écrits. Courage aux jeunes

éditeurs; quand "l'hirondelle" fran-

çaise commencera-t-elle à faire ses

ascensions?

### Le Owl

Le "Owl", journal mensuel du

Collège, a pour la quatrième fois

pris son vol. Ce numéro est ex-

ceptionnellement intéressant. Outre

les nouvelles, il contient des articles

de science et de littérature aussi

rigoureusement pensés qu'élegam-

ment écrits. Courage aux jeunes

éditeurs; quand "l'hirondelle" fran-

çaise commencera-t-elle à faire ses

ascensions?

### Le Owl

Le "Owl", journal mensuel du

Collège, a pour la quatrième fois

pris son vol. Ce numéro est ex-

ceptionnellement intéressant. Outre

les nouvelles, il contient des articles

de science et de littérature aussi

rigoureusement pensés qu'élegam-

ment écrits. Courage aux jeunes

éditeurs; quand "l'hirondelle" fran-

çaise commencera-t-elle à faire ses

ascensions?

### Le Owl

Le "Owl", journal mensuel du

Collège, a pour la quatrième fois

pris son vol. Ce numéro est ex-

ceptionnellement intéressant. Outre

les nouvelles, il contient des articles

de science et de littérature aussi

rigoureusement pensés qu'élegam-

ment écrits. Courage aux jeunes

éditeurs; quand "l'hirondelle" fran-

çaise commencera-t-elle à faire ses

ascensions?

### Le Owl

Le "Owl", journal mensuel du

Collège, a pour la quatrième fois

pris son vol. Ce numéro est ex-

ceptionnellement intéressant. Outre

les nouvelles, il contient des articles

de science et de littérature aussi

rigoureusement pensés qu'élegam-

ment écrits. Courage aux jeunes

éditeurs; quand "l'hirondelle" fran-

çaise commencera-t-elle à faire ses

ascensions?

### Le Owl

Le "Owl", journal mensuel du

Collège, a pour la quatrième fois

pris son vol. Ce numéro est ex-

ceptionnellement intéressant. Outre

les nouvelles, il contient des articles

de science et de littérature aussi

rigoureusement pensés qu'élegam-

ment écrits. Courage aux jeunes

éditeurs; quand "l'hirondelle" fran-

çaise commencera-t-elle à faire ses

ascensions?

### Le Owl

Le "Owl", journal mensuel du

Collège, a pour la quatrième fois

pris son vol. Ce numéro est ex-

ceptionnellement intéressant. Outre

les nouvelles, il contient des articles

de science et de littérature aussi

rigoureusement pensés qu'élegam-

ment écrits. Courage aux jeunes

éditeurs; quand "l'hirondelle" fran-

çaise commencera-t-elle à faire ses

ascensions?

### Le Owl

Le "Owl", journal mensuel du

Collège, a pour la quatrième fois

pris son vol. Ce numéro est ex-

ceptionnellement intéressant. Outre

les nouvelles, il contient des articles

de science et de littérature aussi

rigoureusement pensés qu'élegam-

ment écrits. Courage aux jeunes

éditeurs; quand "l'hirondelle" fran-

çaise commencera-t-elle à faire ses

ascensions?

### Le Owl

Le "Owl", journal mensuel du

Collège, a pour la quatrième fois

pris son vol. Ce numéro est ex-

ceptionnellement intéressant. Outre

les nouvelles, il contient des articles

de science et de littérature aussi

rigoureusement pensés qu'élegam-

ment écrits. Courage aux jeunes

éditeurs; quand "l'hirondelle" fran-

çaise commencera-t-elle à faire ses

ascensions?

### Le Owl

Le "Owl", journal mensuel du

Collège, a pour la quatrième fois

pris son vol. Ce numéro est ex-

ceptionnellement intéressant. Outre

les nouvelles, il contient des articles

de science et de littérature aussi

rigoureusement pensés qu'élegam-

ment écrits. Courage aux jeunes

éditeurs; quand "l'hirondelle" fran-

çaise commencera-t-elle à faire ses

ascensions?

### Le Owl

Le "Owl", journal mensuel du

Collège, a pour la quatrième fois

pris son vol. Ce numéro est ex-

ceptionnellement intéressant. Outre

les nouvelles, il contient des articles

de science et de littérature aussi

rigoureusement pensés qu'élegam-

ment écrits. Courage aux jeunes

éditeurs; quand "l'hirondelle" fran-

çaise commencera-t-elle à faire ses

ascensions?

### Le Owl

Le "Owl", journal mensuel du

Collège, a pour la quatrième fois

pris son vol. Ce numéro est ex-

ceptionnellement intéressant. Outre

les nouvelles, il contient des articles

de science et de littérature aussi

rigoureusement pensés qu'élegam-

ment écrits. Courage aux jeunes

éditeurs; quand "l'hirondelle" fran-

çaise commencera-t-elle à faire ses

ascensions?

### Le Owl

Le "Owl", journal mensuel du

Collège, a pour la quatrième fois

pris son vol. Ce numéro est ex-

ceptionnellement intéressant. Outre

les nouvelles, il contient des articles

de science et de littérature aussi

rigoureusement pensés qu'élegam-

ment écrits. Courage aux jeunes







Public notices and advertisements on the far left margin, including 'LONISATION', 'HEURES P.M.', and 'McCormick'.

DEPECHES TELEGRAPHIQUES
DERNIERES NOUVELLES
CANADA
Canal et navigation
SAINT-CATHERINE, Ont. 6- Les employés du canal ont reçu ordre de quitter leur ouvrage...

ETATS-UNIS
Incendie dévastateur
AMERBURG, Mass. 6- Un incendie dévastateur a éclaté hier soir dans les 'Babcock Carriage Works'...

FINANCE et COMMERCE
BOURSE DE MONTREAL
Cours de valeurs par MM. L. J. FORGET & Co.
MONTEAL, le 6 Avril 1888.

BUREAU DE POSTE D'OTTAWA
L.S.L.
FRIX CAPITAL: \$150,000
Cie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane
FRIX CAPITAL, \$150,000
MARCHÉ DE MONTREAL
MARCHÉ D'OTTAWA
CHIMISTE ET PHARMACIEN



REGLEMENT PROPOSE.

REGLEMENT No. 1

Pour pourvoir à l'émission d'obligations au montant de \$210,000 pour rembourser certaines dettes de la ville d'Ottawa, qui sont maintenant dues et pour payer pour l'exécution de certains travaux publics dans la juridiction du Conseil de la Corporation de la ville d'Ottawa, en vertu de la loi de la Section du 53e Chapitre d'un acte de l'Assemblée législative de la province d'Ontario, passé dans la 51e année du règne de Sa Majesté la Reine Victoria, intitulé : "UN ACTE POUR ETENDRE LES LIMITES DE LA VILLE D'OTTAWA ET DÉTERMINER LES QUARTIERS DE LA DITE VILLE ET POUR D'AUTRES FINES."

VU QUE la Corporation de la ville d'Ottawa, a contracté des dettes qui sont maintenant dues au montant de \$131,000 comprenant le montant de certains hypothèques sur des propriétés de la ville ;

ET VU QU'IL faudra une somme additionnelle de \$9,000 pour défrayer le coût de l'exécution de certains travaux publics compris dans la juridiction du Conseil de la dite Corporation, qui sont devenus nécessaires par l'accroissement rapide de la ville et l'extension de nos limites ; à savoir :

La construction d'un pont en fer sur la rivière Rideau au ou près de la rue St Patrice.

L'acquisition d'un site et d'une bâtisse pour une nouvelle Station de Police.

La construction d'un débouché à l'égout de la rue Lewis.

L'agrandissement et l'extension du canal de l'Aqueduc.

L'achèvement de l'égout principal du quartier New-Edinburgh.

L'achèvement du débouché de l'égout principal du quartier Ottawa.

La réparation des bâtisses et terrains du parc Lansdowne et la construction de nouvelles bâtisses pour fins d'exhibition.

L'établissement d'un nouveau système de nivelage des rues.

ET VU QUE le total des dites sommes s'élève à \$210,000.

ET VU QUE l'Assemblée législative de la Province d'Ontario, a, par l'acte précité,

ETABLISSEMENT "Il sera légal pour le Conseil municipal de la Corporation de la ville d'Ottawa de passer un règlement ou des règlements aux fins d'emprunter une somme ou des sommes d'argent n'excédant pas, en tout, la somme de \$225,000 et d'émettre des obligations en conséquence, qui pourront être faites payables à un terme n'excédant pas vingt ans, et à un taux d'intérêt n'excédant pas six par cent par année, payables annuellement, ou semi-annuellement, suivant que le dit Conseil le jugera à propos, ce dit règlement ou règlements devant être soumis à l'approbation des électeurs en vertu de l'acte municipal.

ET VU QU'IL est urgent et judicieux dans les intérêts des contribuables et des résidents de la dite ville d'Ottawa, de prélever sur le crédit de la dite Corporation, la dite somme de \$210,000 pour faire face aux dites dettes pour l'exécution des travaux publics, d'émettre des obligations de la dite Corporation comme garantie, et de prélever les taxes nécessaires pour le paiement de ces obligations.

ET VU QU'IL sera nécessaire de réaliser, par une taxe spéciale sur la propriété cotisable dans la municipalité de la ville d'Ottawa, pour le paiement de la dette créée par ce règlement, la somme de \$7,140.00, devant être prélevée annuellement pendant la période de 20 ans, sur la valeur courante de obligations devant être émises sous et en vertu de ce règlement et pour le paiement de l'intérêt de la dite dette la somme de \$10,500.00 devant être prélevée annuellement par une taxe spéciale sur la dite propriété cotisable dans la dite ville d'Ottawa, s'élève à \$14,337,845.00.

ET VU QUE le montant de la dite dette actuelle des obligations de la ville d'Ottawa, exclusive de la partie appartenant aux améliorations locales, s'élève à \$2,287,040.84 de laquelle somme aucune partie du capital ou intérêt est arriérée.

ET VU QUE le montant de la dite dette actuelle des obligations de la ville d'Ottawa, appartenant aux améliorations locales s'élève à la somme de \$174,420.31, de laquelle somme, aucune partie du capital ou intérêt est arriérée.

CONSEQUÉMENT, le conseil de la ville d'Ottawa décrète et ordonne comme suit :

1. QUE il sera légal que le maire de la ville d'Ottawa, préleve, par le moyen d'un emprunt sur la garantie des obligations ci-après mentionnées, d'aucune personne ou personnes, compagnie ou compagnies incorporées qui voudront avancer sur

le crédit de ces obligations, un montant d'argent n'excédant pas en tout la somme de \$210,000 et de faire remettre cette somme dans les mains du trésorier de la dite ville pour les fins et pour les buts précités.

2. QUE, il sera et peut être légal que le conseil de la Corporation de la ville d'Ottawa émette des obligations au montant de \$210,000 en sommes de pas moins de \$100 chaque, et que les dites obligations se ront scellées avec le sceau de la dite Corporation et signées par les dits maire et trésorier.

3. QUE les dites obligations seront payables à la Banque de Québec, dans la ville d'Ottawa, dans l'espace de vingt ans de la date de leur émission et que des coupons y seront attachés pour le paiement de l'intérêt.

QUE les dites obligations porteront intérêt à et après le taux de cinq pour cent par année à partir de leur date, lequel intérêt sera payable semi-annuellement les premiers jours des mois de juin et décembre de chaque année à la Banque de Québec dans la ville d'Ottawa.

QUE durant la circulation des obligations qui seront émises en vertu de ce Règlement, la somme de \$7,140 sera prélevée annuellement pour payer l'intérêt sur les dites obligations et aussi la somme de \$10,500 sera prélevée annuellement aux fins de former un fonds d'amortissement pour le paiement du capital de l'emprunt de \$210,000, formant un total de \$17,640 devant être prélevés annuellement, comme ci-haut mentionné, et qu'un taux spécial dans la piastre sur l'évaluation de la propriété cotisable dans la ville d'Ottawa adessus de toutes cotisations et taxes et lequel taux spécial devra être suffisant chaque année pour produire le montant de \$17,640, sera prélevé et perçu annuellement chaque année pendant la circulation des dites obligations et chacune d'elles pour payer la dite somme de \$210,000, avec intérêt comme ci-haut mentionné.

QUE la dite somme de \$210,000, lorsque réalisée devra être appliquée comme suit :

Table with 2 columns: Description of work and Amount. Includes items like 'Construction d'un pont en fer sur la rivière Rideau', 'Acquisition d'un site et d'une bâtisse pour une nouvelle Station de Police', etc.

Pour faire face aux dites obligations, y compris certaines hypothèques sur la propriété de la ville. \$131,000

Pour l'exécution de certains travaux publics dont le coût approximatif est comme suit :

Table with 2 columns: Description of work and Amount. Includes items like 'Construction d'un pont en fer sur la rivière Rideau', 'Acquisition d'un site et d'une bâtisse pour une nouvelle Station de Police', etc.

7. QUE ce règlement deviendra en force et en opération le jour de la mise en vente de la dite ville d'Ottawa, dans l'année de Notre Seigneur, mil-huit-cent-quatre-vingt-huit.

ET VU QUE ce Règlement exige l'assentiment des électeurs de la dite ville d'Ottawa, avant son adoption finale ;

ET VU QU'IL est nécessaire de choisir une date et un lieu pour prendre le vote des électeurs sur le dit règlement proposé et aussi un jour pour la considération finale du dit règlement en conseil.

8. Q'IL soit en conséquence décrété, par le dit conseil municipal, que les votes des électeurs de la dite ville d'Ottawa seront pris sur ce Règlement et sur le paiement de l'intérêt de la dite dette la somme de \$10,500.00 devant être prélevée annuellement par une taxe spéciale sur la dite propriété cotisable dans la dite ville d'Ottawa, s'élève à \$14,337,845.00.

9. QUE le dit conseil municipal, par un règlement, décrète et ordonne comme suit :

10. QUE le dit conseil municipal, par un règlement, décrète et ordonne comme suit :

11. QUE le dit conseil municipal, par un règlement, décrète et ordonne comme suit :

12. QUE le dit conseil municipal, par un règlement, décrète et ordonne comme suit :

13. QUE le dit conseil municipal, par un règlement, décrète et ordonne comme suit :

QUARTIER WELLINGTON DIVISION No. 4

Comprenant cette partie de la rue Wellington bornée à l'est par la ligne de Concession, à l'ouest par le centre de la rue Division, et au nord par le centre de la rue George et la Terrace Victoria, et au sud par les limites de la ville.

Bureau de votation au lot No 25 du côté nord de la rue Albert.

Député officier rapporteur : W. A. Jamieson.

DIVISION No. 5

Comprenant toute cette partie du quartier Wellington bornée à l'est par le centre de la rue Lyon jusqu'à son intersection avec la rue Maria, et ensuite par une ligne du côté de l'est passant au centre de la rue Maria à son intersection avec la rue Kent jusqu'aux limites de la ville, à l'ouest par la ligne de Concession, au nord par le centre de la rue Wellington et au sud par les limites de la ville.

Bureau de votation, à la maison de W. Schofield, 252 rue Bay.

Député officier rapporteur—J. C. Jamieson.

DIVISION No. 6

Comprenant toute cette partie du quartier Wellington bornée à l'est par le centre de la rue Lyon jusqu'à son intersection de la rue Maria, et ensuite par une ligne tirée du côté de l'est au centre de la rue Maria jusqu'à son intersection avec la rue Kent, et ensuite par une ligne passant par le centre de la rue Kent, jusqu'aux limites de la ville, à l'est par le centre de la rue Bank, au nord par le centre de la rue Wellington et au sud par les limites de la ville.

Bureau de votation, à la Station de pompes au coin des rues Queen et Lyon.

Député officier rapporteur G. A. Mann.

DIVISION No. 7

Comprenant toute cette partie de la rue Wellington bornée à l'ouest par le centre de la rue O'Connor, au nord par le centre de la rue Wellington et au sud par les limites de la ville.

Bureau de votation, à la boutique de M. A. Mills à la partie ouest du lot 42 sur le côté sud de la rue Albert.

Député officier rapporteur, Horace Pratt.

DIVISION No. 8

Comprenant toute cette partie de la rue Wellington bornée à l'ouest par le centre de la rue O'Connor, à l'est par le centre de la rue Metcalfe, au nord par le centre de la rue Wellington et au sud par les limites de la ville.

Bureau de votation au lot No. 17, sur le côté sud de la rue Sparks.

Député officier rapporteur—H. Salmony.

DIVISION No. 9

Comprenant toute cette partie du quartier Wellington, bornée à l'ouest par le centre de la rue Metcalfe, à l'est par le centre de la rue Wellington et au sud par les limites de la ville.

Bureau de votation à la Cour de Police.

Député officier rapporteur—Jas. H. Thompson.

QUARTIER ST GEORGE DIVISION No. 10

Comprenant toute cette partie du quartier St George bornée au nord par le centre de la rue George, au sud par le centre de la rue Besserer, au sud par le centre de la rue Théodore, à l'ouest par le Canal Rideau et à l'est par le centre de la rue Cumberland et à l'ouest par le Canal Rideau.

Bureau de votation du N. 190, du côté sud de la rue Rideau.

Député officier rapporteur—E. C. Rap.

DIVISION No. 11

Comprenant toute cette partie du quartier St George, bornée au nord par la ligne nord ou arrière des lots faisant face à la rue Besserer, au sud par le centre de la rue Théodore, à l'ouest par le Canal Rideau et à l'est par le centre de la rue Cumberland.

Bureau de votation à la Station de Pompes du côté sud de la rue Besserer.

Député officier rapporteur—Gilbert G. Taylor.

DIVISION No. 12

Comprenant toute cette partie du quartier St George bornée au nord par le centre de la rue Besserer, à l'ouest par le centre de la rue Cumberland, et à l'est par la rivière Rideau.

Bureau de votation à la maison No. 259 rue Friel.

Député officier rapporteur—William Rea.

DIVISION No. 13

Comprenant toute cette partie du quartier St George, bornée au nord par le centre de la rue Besserer, au sud par le centre de la rue Stewart, à l'ouest par le centre de la rue Cumberland et à l'est par la rivière Rideau.

Bureau de votation à la maison de Montgomery, du côté sud de la rue Daly, entre les rues Nelson et Friel.

Député officier rapporteur—Jas. Clarke.

Rendez-vous en Foule JAMAIS PAREILLE VENTE NE S'EST ENCORE VUE.

PIGEON, PIGEON & CIE. 49, 51, RUE RIDEAU.

Député officier rapporteur—Hugh Davies.

DIVISION No. 14

Comprenant toute cette partie du quartier St George, bornée au nord par le centre de la rue Stewart, au sud par les limites de la ville, à l'ouest par le centre de la rue Cumberland jusqu'à son intersection de la rue Théodore, à l'ouest jusqu'au canal Rideau et à l'est par la rivière Rideau.

Bureau de votation à la maison de James Driscoll, au coin des rues Stewart et Nelson.

Député officier rapporteur—J. F. Brown.

QUARTIER BY DIVISION No. 15

Comprenant toute cette partie du quartier By bornée au sud par le centre de la rue George, au nord par le centre de la rue Clarence, à l'est par le centre de la rue King et à l'ouest par l'avenue McKenzie.

Bureau de votation, à la salle du marché du quartier By.

Député officier rapporteur P. Lunny.

DIVISION No. 16

Comprenant toute cette partie du quartier By, bornée au sud par la ligne en arrière des lots faisant face du côté nord de la rue Rideau, au nord par le centre de la rue Clarence, à l'est par le centre de la rue Chapel, et à l'ouest par le centre de la rue King.

Bureau de votation, au No 18 au sud de la rue Parry.

Député officier rapporteur, G. W. Séguin.

DIVISION No. 17

Comprenant toute cette partie du quartier By bornée au sud par le centre de la rue Clarence, au nord par le centre de la rue Chapel et à l'ouest par le centre de la rue King.

Bureau de votation, au lot No 12 du côté nord de la rue Parry.

Député officier rapporteur, Augustin Lemay.

DIVISION No. 18

Comprenant toute cette partie du quartier By bornée au sud par le centre de la rue Clarence, au nord par le centre de la rue St Patrice, à l'est par le centre de la rue King, et à l'ouest par l'avenue McKenzie.

Bureau de votation, à la Station de pompes No 4, rue Cumberland.

Député officier rapporteur, P. M. Duffy.

DIVISION No. 19

Comprenant toute cette partie du quartier By bornée au sud par la ligne en arrière des lots faisant face au côté nord de la rue Rideau, au nord par le centre de la rue Saint-Patrice et à l'est par le centre de la rue Chapel.

Bureau de votation au carré Anglaise, halle du marché.

Député officier rapporteur : Thos Morris.

QUARTIER OTTAWA DIVISION No. 20

Comprenant toute cette partie du quartier Ottawa bornée au sud par le centre de la rue St Patrice, du côté nord par la ligne en arrière, et y compris les lots sur le côté nord de la rue de l'Église, à l'ouest par la réserve du gouvernement, et compris les lots No 1 jusqu'au No 16 inclusivement sur la rue Sussex et à l'est de la rue King.

Bureau de votation à la résidence de John McLaughlan, No 18, du côté sud de la rue St André.

Député officier rapporteur : P. R. Valiquette.

DIVISION No. 21

Comprenant toute cette partie du quartier Ottawa bornée au sud par le centre de la rue St Patrice, au nord par le centre de la rue Cathcart, à l'ouest par le centre de la rue King, et à l'est par la rivière Rideau.

Bureau de votation à la station de John McLaughlan, No 18, du côté sud de la rue St André.

Député officier rapporteur : P. R. Valiquette.

DIVISION No. 22

Comprenant toute cette partie du quartier Ottawa bornée au sud par le centre de la rue St Patrice, au nord par le centre de la rue Cathcart, à l'ouest par le centre de la rue King, et à l'est par la rivière Rideau.

Bureau de votation à la station de John McLaughlan, No 18, du côté sud de la rue St André.

Député officier rapporteur : P. R. Valiquette.

par les deux côtés de la rue St André, au nord par le centre de la rue Cathcart jusqu'au lot No. 32, à l'ouest par le centre de la rue Sussex, et à l'est par le centre de la rue King.

Bureau de votation au No. 18, sur le côté de la rue Bolto.

Député officier rapporteur—N. Bérichon.

DIVISION No. 23

Comprenant toute cette partie du quartier "Ottawa", bornée au sud par le centre de la rue McTaggart, à l'ouest par la rivière Ottawa, et à l'est par la rivière Rideau.

Bureau de votation à la maison de James Mulrooney, No. 123, rue Dalhousie.

Député officier rapporteur—E. Chateaufort.

DIVISION No. 24

Comprenant toute cette partie du quartier Ottawa, bornée au sud par le centre de la rue McTaggart, au nord par la rivière Ottawa, à l'ouest par la rivière Ottawa, et à l'est par la rivière Rideau.

Bureau de votation à la maison de John McFarlane No. 161, rue McTaggart.

Député officier rapporteur—John McFarlane.

QUARTIER NEW-EDINBURGH DIVISION No. 25

Comprenant toute cette partie de la ville d'Ottawa incluse dans les limites du quartier New-Edinburgh.

Bureau de votation, Station de Pompes No. 6.

Député officier rapporteur—Thos Mas Tubman.

Que la somme de cinq piastres sera payée à chaque Député Officier Rapporteur, nommé pour présider à chaque bureau de votation pour les devoirs qu'il devra remplir à la dite votation, et que, la somme de deux piastres sera payée à chaque agent pour tous les services exigés de lui, pour la dite votation, et que, la somme de six piastres sera payée pour chaque bureau de votation. (Ce dit bureau n'étant pas la propriété de la Corporation.)

9. Que, le vingt-cinquième jour du mois d'avril, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-huit, au bureau de l'Hotel de ville, Ottawa, à 10 heures dans l'avant midi, le maire nommera par écrit, signé par lui-même, deux personnes qui devront voir à la répartition finale des votes par le Greffier, et une personne qui devra être présente à chaque bureau de votation, comme représentant les personnes intéressées et désirant promouvoir l'adoption de ce règlement, et un même nombre de personnes pour représenter les citoyens intéressés et désirant faire rejeter ce Règlement.

10. Que, le Greffier de la dite Corporation municipale devra être présent à l'Hotel de ville, Ottawa, à midi, le quatrième jour de mai, A. D. 1888 pour recueillir le nombre des votes donnés par et contre ce premier règlement, publié, Jeudi, le cinquième jour d'avril, 1888.

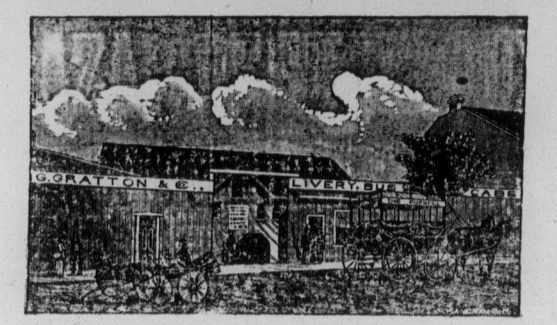
AVIS

PRENEZ connaissance que ceci est une vraie copie du Règlement proposé qui a été pris en considération par le Conseil de la Corporation de la ville d'Ottawa et qui sera finalement sanctionné par le dit Conseil, si l'assentiment des électeurs est obtenu, après un mois de la date de la première publication dans l'EVENING JOURNAL et le CANADA, la date de la première publication étant samedi le 7ème jour d'avril 1888. Et que les votes des électeurs qualifiés de la dite municipalité seront pris sur ce règlement mercredi, le second jour de mai, A. D. 1888, à partir de 9 heures du matin jusqu'à cinq heures du soir du même jour, et qu'à l'heure, au jour et aux endroits ainsi fixés pour prendre le vote des électeurs, la votation aura lieu.

WM. P. LETT, Greffier de la cité. Ottawa, 5 avril 1888.

Assises de Fembroke Le procès qui s'est déroulé devant ces assises, hier, a été celui de la femme Larocque et de son fils, accusés du meurtre d'un nommé Thos Boulon, à Mattawa, le 8 janvier dernier. Madame Larocque fut acquittée mais le fils qui n'est âgé que de 18 ans fut trouvé coupable de meurtre involontaire et recommandé à la clémence de la cour.

Hourie de louage d'Ottawa.



G. GRATTON, - Propriétaire 68, Rue Queen, Ottawa.

P. S.—Communication téléphonique (Wallace & Bell) Tous ordres exécutés promptement.

VOITURES D'ENFANTS

de toutes descriptions à la SALLE DES VARIÉTÉS et MAGASIN de FOURNITURES pour MAISONS.

582 & 584 RUE SUSSEX, JOSEPH BOYDEN.

CHAUSSURES CHAUSSURES CHAUSSURES

C'est en allant vous faire Chaussurer au No. 229, rue Dalhousie que vous aurez une bonne paire de Chaussures faite j'ose à votre pied et d'une bonne durabilité. Chaussures d'hommes, de Dames, d'Enfants, etc. etc.

NAPOLEON CANTIN No 219 RUE DALHOUSIE

DECES

Ce matin, à Jarryville, à l'âge de 42 ans, Marie Fournier, épouse d'Honoré Thibault. Ses funérailles auront lieu le matin à 8 heures.

Le convoi funèbre quittera la résidence de la défunte, sur le chemin de Montréal, pour se rendre à l'Eglise de Notre-Dame de Lourdes, et de là au cimetière de Hull. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DEVANT LE MAGISTRAT DE POLICE

Samedi, 7—Pas de causes ce matin, excepté celle d'Emma Palmer ; mais comme les témoins assignés font défaut de comparaitre, Son Honneur remet la cause à lundi prochain.

La clef du Ciel

Se trouve à St Sauveur parmi les affaires de conscience qui souviennent l'âme pendant les terribles épreuves d'ici bas, pour lesquelles on doit bien se préparer avant qu'il soit trop tard. Montres, joyaux de mariage et bijoux à grande réduction de prix, garanties chez

H. H. NORZÉ, No. 30, rue Rideau.

EXAMENS DE MAI DU SERVICE CIVIL.

Les candidats qui ont l'intention de se présenter pour l'examen du Service Civil sont priés de prendre avis que les examens préliminaires et de qualifications ordinaires se feront pas semaine en mai prochain.

Par ordre du bureau. P. LESLIEUR, Secrétaire, etc.

UNION ST. JOSEPH

Il y aura grande assemblée à la salle des membres de l'Union St. Joseph, dimanche le 8 courant à 4 heures p. m. pour offrir les imprimeurs. O. DURCHER, P. Président.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

Avis est par le présent donné que la Société existant sous les noms et raison de "L'Union St. Joseph, artistes photographes, de la cité d'Ottawa a été dissoute de consentement mutuel ; Toutes dettes envers la dite société devront être payées à J. B. Dorion et toutes réclamations envers la dite société devront être payées au dit J. B. Dorion qui est autorisé à faire les paiements. Daté ce 29 mars 1888.

J. B. DORION J. B. DELORME

ON DEMANDE

Une bonne servante, une canadienne sera préférée. s'adresser à C. Leveque, No. 345, rue Wellington.

ON DEMANDE

Deux ou trois porteurs pour distribuer le journal dans la Cité de Hull. S'adresser à ce bureau.

AVIS

L'Editeur du "Journal de la Cité de Hull" se fera responsable d'aucune dette contractée en son nom à moins d'un ordre signé par le directeur, M. Oscar McDonald. Ottawa, 19 Mars 1888.

Comme une annonce aujourd'hui qui n'apporte pas de satisfaction à la clientèle on fonds de Blais qui sacrifie, au profit de son bien-être, le soin de ses impressions pas manquant de visiter à ce assurez de ils auront chandises ce à des compétitive C'est tout le laire de L

TOUJOURS

Chaque des chapeaux va croissant les produits d'excellentes questions On ne dit Ottawa t puiss que longtemps peaux par M. Wood Sparks, pour les coté de le pas d'aller poste im que c'est

Pour faire parler-noterie dont divers en de nouvelles choix d'é bijouterie ler faire u de M. W. bijouterie, l'endroit si l'un de allez voir fera un réparation plus cour

Il ne s'agit pas de Montréal Balmoral Cassidy, concitoyens est sans blissement classe à n taurant v vigne de délicieuse Comme jamais, command les cons être bie l'accepti

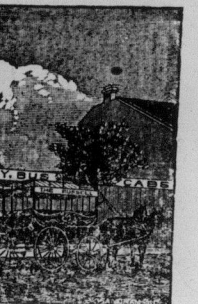
LE SOR

On sa mers, qu câble tr comb tra faire ; il à bas p larguig le démo toutes comme peut être échappé naves, cités, vi phier et navire. L'emplo ambula monde.



**oule**  
**ENTE**  
**CIE.**

d'Ottawa.



**Propriétaire**  
Tous ordres exécutés promptement.  
**ENFANTS**  
BOUTIQUES et MAGASIN  
D'ENFANTS.  
JOSEPH BOYDEN.

**CHAUSSURES**  
229, rue Dalhousie que  
jette à votre pied et d'une  
mes. d'Enfants, etc. etc.  
**ANTIN**

**NAIGRES**  
BOUTIQUE DE KINGSTON.  
**MAZ & CIE.**  
MANUFACTURIERS  
de chapeaux, de gants et autres  
articles.  
Sous tous les Rapports.  
VENTE A OTTAWA  
des Principaux Epiciers.

1888  
**ES ARTS DE LONDRES.**  
Les plaques seront vues et  
les ordres reçus jusqu'à  
**29 MARS COURANT.**  
**S HOPE & CIE.**  
des Sparks & Elgin, Ottawa.

**Mal du Service Civil.**  
Les personnes qui ont l'intention de se  
présenter à l'examen du Service Civil  
pour obtenir un grade ou un avancement  
et de qualifications ordinaires et  
tenus en état de service.  
Par ordre du Bureau.  
P. LESLIE, Secrétaire, etc.  
le 11, 1888.

**ST. JOSEPH**  
Une grande assemblée à la salle  
de l'Union St. Joseph, di-  
manche à 4 heures p.m. pour  
les fêtes.  
O. DUROCHER,  
Président.

**UTION DE SOCIETE**  
Le présent donné que la So-  
ciété des noms et raison da-  
me, artistes photographes,  
ava à été dissoute de con-  
sentement de toutes parties.  
Toutes dettes envers la So-  
ciété sont payées à J. B.  
reclamations en re la So-  
ciété au dit J. B. D'Orion.  
à faire les paiements.  
J. B. D'ORION  
Jos DELORME

**DEMANDE**  
servants, une canadienne  
s'adresser à C. Lavéque,  
Wellington. 6-2  
**DEMANDE**  
rois porteurs pour  
le Journal dans la  
ville. S'adresser à ce

# SUPPLEMENT AU JOURNAL "LE CANADA"

SAMEDI, 7 AVRIL, 1888.

LAROSE & CIE.

Comme on peut le voir par  
une annonce que nous publions  
aujourd'hui. MM. Larose & Cie  
qui n'épargnent jamais rien pour  
satisfaire aux exigences de leur  
clientèle ont fait l'acquisition du  
fonds de commerce de M. A.  
Blais qu'ils offrent en vente à  
sacrifice. Tous ceux qui ont be-  
soin de bonnes marchandises de  
printemps et d'été ne devront  
pas manquer d'aller faire une  
visite à ce magasin où ils seront  
assurés de trouver tout ce dont  
ils auront besoin en fait de mar-  
chandises de goût et d'utilité et  
ce à des prix qui défient toute  
compétition; ne l'oublions pas.  
C'est toujours le magasin popu-  
laire de Larose & Cie!

TOUJOURS WOODCOCK.

Chaque printemps, la vogue  
des chapeaux à la nouvelle mode  
va croissante et l'endroit où se  
les procurer à bon marché et  
d'excellente qualité est l'une des  
questions les plus importantes.  
On ne discute pas longtemps à  
Ottawa cependant à ce sujet  
puisque tous connaissent depuis  
longtemps le magasin de cha-  
peaux par excellence tenu par  
M. Woodcock, au No. 39, rue  
Sparks, le magasin populaire  
pour les chapeaux vendus à moi-  
tié de leur valeur. N'oubliez  
pas d'aller faire une visite à ce  
poste important, vous rappelant  
que c'est toujours Woodcock!

M. W. C. YOUNG

Pour faire un beau cadeau,  
parlez-nous d'un article de bijou-  
terie dont les patrons sont si  
divers en ce siècle de progrès et  
de nouveauté et pour faire un  
choix d'élégants objets en fait de  
bijouteries, ne manquez pas d'al-  
ler faire une visite au magasin  
de M. W. C. Young, horloger et  
bijoutier, au No 15 rue Elgin,  
l'endroit central par excellence.  
Si votre montre est dérangée, ou  
si l'un de vos bijoux est brisé,  
allez voir M. Young qui vous  
fera un bon travail, une bonne  
réparation à bas prix et sous le  
plus court délai. *Time is money!*

BALMORAL RESTAURANT

Il ne s'agit pas de l'immense  
et splendide Hôtel Balmoral de  
Montréal, mais le Restaurant  
Balmoral tenu par M. Sam  
Cassidy, l'un de nos entrepreneurs  
concitoyens, au No 16 rue Elgin  
est sans contredit l'un des éta-  
blissements du genre de première  
classe à Ottawa. M. Cassidy  
tient à ne garder dans son res-  
taurant que des liqueurs et des  
vins de premiers choix et des  
cigares dont le goût et l'arôme  
délicieux ne se discute pas.  
Comme un bon conseil ne nuit  
jamais, nous croyons devoir re-  
commander le Balmoral à tous  
les consommateurs qui aiment  
être bien servis dans toute  
l'acceptation du mot.

LE SORT DU "GREAT EAST: RN"

On sait que ce Leviathan des  
mers, qui a servi à la pose du  
câble transatlantique, est si en-  
combrant qu'on ne sait qu'en  
faire; il a été racheté récemment  
à bas prix par une société métal-  
lurgique qui avait l'intention de  
le démolir pour se servir de  
toutes ses parties métalliques  
comme vieille ferraille. Mais  
peut-être le "Great Eastern"  
échappera-t-il à cette fin ignomi-  
nieuse. Un montreur de curio-  
sités, vient en effet de télépho-  
ner aux nouveaux propriétaires  
pour leur offrir de racheter le  
navire. Il se proposerait de  
l'employer pour une exposition  
ambulante, qui ferait le tour du  
monde.

**W. C. YOUNG,**  
**HORLOGER ET BIJOUTIER**

Si vous voulez que vos montres et  
vos horloges tiennent le temps  
avec le soleil, faites-les  
reparer chez

**W. C. YOUNG**  
**No. 15**  
**RUE ELGIN**

5 ans d'expérience avec feu

**ROBERT KENLY.**

Reparations de bijoux une specialité

**SAM CASSIDY**

— PROPRIETAIRE DU —

**BALMORAL RESTAURANT**

est le restaurateur le plus popu-  
laire de la Ville d'Ottawa.

**16 " RUE ELGIN " 16**

A côté de la nouvelle bâtisse  
du gouvernement.

**SAM CASSIDY.**

**VINS, LIQUEURS ET CIGARES**

DU PREMIER CHOIX.

Tous ses amis sont priés de lui ren-  
dre visite et il promet qu'ils seront  
satisfaits.

— LE —

**BAZAR DE CHAPEAUX**  
**A**  
**OTTAWA.**

|                           |            |
|---------------------------|------------|
| J'ai des chapeaux à ..... | 5 cents    |
| J'ai des chapeaux à ..... | 15 cents   |
| J'ai des chapeaux à ..... | 20 cents   |
| J'ai des chapeaux à ..... | 25 cents   |
| J'ai des chapeaux à ..... | 35 cents   |
| J'ai des chapeaux à ..... | 50 cents   |
| J'ai des chapeaux à ..... | 75 cents   |
| J'ai des chapeaux à ..... | 85 cents   |
| J'ai des chapeaux à ..... | 1 00       |
| J'ai des chapeaux à ..... | 1 25 cents |
| J'ai des chapeaux à ..... | 1 50 cents |
| J'ai des chapeaux à ..... | 1 75 cents |
| J'ai des chapeaux à ..... | 2 00       |
| J'ai des chapeaux à ..... | 2 25 cents |
| J'ai des chapeaux à ..... | 2 50 cents |
| J'ai des chapeaux à ..... | 2 75 cents |
| J'ai des chapeaux à ..... | 3 00       |

J'ai des chapeaux d'enfants  
J'ai des chapeaux de jeunes filles  
J'ai des chapeaux de jeunes demoiselles  
J'ai des chapeaux de demoiselles  
J'ai des chapeaux de bonnes  
J'ai des chapeaux de x x x x  
J'ai des boucaux de chapeaux en formes et en couleurs trop nom-  
breuses pour être mentionnées ici au

**MAGASIN DE MODES DE**  
**WOODCOCK**  
**39 Rue Sparks 39**



DISCOURS

M. F. DUFOUR, M. P.  
POUR BAGOT.

RÉCIPROCITÉ ILLIMITÉE

PRONONCÉ À LA  
CHAMBRE DES COMMUNES  
le 23 Mars, 1888.

Puisque aucun besoin public ne le requiert, puisque la compétition n'est pas possible sur plusieurs produits de l'agriculture, pourquoi le président des Etats-Unis déclare-t-il ces impôts inutiles ? pourquoi demande-t-il qu'il soient levés ? Et il est certain qu'avant de lever la barrière qui empêche les effets manufacturés d'entrer aux Etats-Unis, les Américains leveront la barrière pour faire entrer chez eux les produits naturels des autres pays du monde.

Donc, M. l'Orateur, en demandant maintenant le libre échange aux Etats-Unis, c'est fort possible que nous demandions une chose que les Américains désirent, car ils sont dans la nécessité de l'accorder. Mais si tel est le cas, la motion de l'hon. député d'Oxford Sud (sir Richard Cartwright) demande à la nation un sacrifice purement inutile.

Il y a plus, M. l'Orateur. Peut-on raisonnablement, comme l'a dit avec tant d'à-propos l'hon. député de Westmoreland (M. Wood), peut-on accorder le libre échange aux Etats-Unis et le refuser à l'Angleterre. Qu'est-ce que nous accorderaient les Etats-Unis que l'Angleterre ne nous a pas accordé depuis longtemps ? Le libre échange, nous l'avons avec la mère-patrie. Alors, quelle serait la raison d'élever un tarif préférentiel contre l'Angleterre qui nous permet d'exporter chez elle nos produits agricoles et manufacturés. Et il est à remarquer que nous exportons plus en Angleterre de produits de notre agriculture que nous en exportons aux Etats-Unis. Or, l'Angleterre, ne faisant aucune compétition pour les produits agricoles, quelle serait la raison qui pourrait nous forcer convenablement de donner le libre échange aux Etats-Unis, de leur ôter tous les droits qui les empêchent d'importer leurs marchandises et leurs produits agricoles qui viendraient faire concurrence aux nôtres pour certaines classes de produits ? Quelle serait la raison qui pourrait nous obliger de refuser à l'Angleterre ce que nous accorderions à une nation étrangère ? Ce serait une position tout à fait singulière que la mère-patrie ne permettrait pas, car il serait ridicule de compter sur l'Angleterre pour défendre et protéger la puissance du Canada et d'accorder des faveurs commerciales à une nation étrangère à son détriment.

Au reste, M. l'Orateur, le libre échange n'est pas possible quoi qu'aient fait pour en démontrer la praticabilité, l'hon. député de Berthier (M. Beausoleil), et les autres honorables députés qui ont parlé sur cette question. Si nous voulons établir le libre échange, il faudra ou adopter le tarif des Etats-Unis, ou que les Américains adoptent notre tarif. Si nous adoptons le tarif américain, quel est celui qui pourra prétendre que nous avons des capitaux suffisants, que nous avons une classe commerciale suffisante pour lutter contre les classes commerciales et contre les capitaux de la république américaine ? Les Américains feront les exportations pour la puissance du Canada ; toutes les marchandises seront importées pour nous dans les ports des Etats-Unis, et ce sera la ruine de notre commerce ; ce sera la ruine de nos villes maritimes et de nos ports de mer. Maintenant, M. l'Orateur, peut-on croire que les Américains devront adopter notre tarif. Je ne crois pas que nous puissions raisonnablement avoir cette prétention ; il faut mieux y renoncer de suite et ne pas en parler.

Un autre résultat du libre échange sera la taxe directe. L'hon. député de Berthier (M. Beausoleil) qui n'est pas un des hommes les moins habiles de son parti, il s'en faut, a pris le soin de faire comprendre à la Chambre et de dire ici, pour que ses électeurs le sachent, qu'il n'y a pas de danger du tout, pour la taxe directe ; qu'en faisant un peu d'économie nous arriverons à ce résultat surprenant de réduire les dépenses publiques aux chiffres où elles étaient quand ces messieurs ont laissé le pouvoir.

M. l'Orateur, on juge des hommes politiques par leur passé. Je vais me permettre d'examiner un instant avec l'hon. député de Berthier (M. Beausoleil) ce qu'ont

# Verite! Verite!

## RIEN COMME DE L'ANNONCER

Mesdames et Messieurs: **LABOSE & Cie.**

viennent d'acheter le fonds de Magasin de A. Blais à

### 43<sup>1</sup>/<sub>2</sub> cents. DANS LA PIASTRE

LE MONTANT DU STOCK EST DE

## -\$9,089.10-

Voilà ce que nous entendons dire par verite

Nous ne sommes pas obligés de transporter des caisses vides, par les rues pour aveugler une classe respectable de pratiques. AINSI SANS ALLER PLUS LOIN, Vous voulez des

### BARGAINS

Vous savez, que M. Blais n'a été dans les affaires que pendant deux ans et son stock ne peut pas être vieux, et comme la plus grande partie de ce magasin consiste en marchandises d'étape, nous allons les vendre **AUX PRIX D'ENVOIS!** Ce qui est une autre preuve que nous annonçons la VERITE et rien que la VERITE.

# LAROSE & CIE

## No. 101, Rue Rideau

Departement des Etoffes a robes

Il y en a Un bon assortiment ; nous avons des étoffes à robe depuis 5 cents à 40 cts la verge, bien assorties spécialement pour le printemps. Soies, Satins, pluches, cachemires noirs, crêpes, velours, garnitures, etc. Tout cela rendra nos voisins plus prudents de ne pas charroyer des caisses vides et d'essayer d'égaler par de fausses annonces le public respectable dont notre Capitale est fière. Ainsi venez chez LAROSE & Cie, pour des vrais Bargains.

### TWEEDS

Dans ce Département nous montrerons une bonne étoffe depuis 26 cents à une \$1.00 la verge. Ces marchandises valant le double de cet argent. Effets de toilette pour messieurs, Monchoirs de soie, Bas, Chemises, Corps, Caleçons, cois, cravates, brotells, poignets, etc. Pour être plus bref, que les messieurs qui ne sont pas au courant des prix, amènent leurs femmes avec eux elles seront convaincues que nous sommes réellement en position de faire ce que nous avançons. Venez chez LAROSE & Cie.

### Departement Domestique

Indiennes, cotons jaunes, cotons blancs, coutils, toiles, couvrepieds, sacs en coton, coton à tisser, étoffes à chemises carreautes, flanelles, coton à draps à oreillers, en variétés infinies, et sur chaque vente nous garantissons d'être plus bas que n'importe quel autre détaillier dans la ville. Remarquez bien l'adresse LAROSE & Cie.

### Departement des Modes

Rubans, dentelles gants de kid, gants de cashmere, boutons, bas pour femmes, cravates en soie, en un mot tout ce qui est d'utilité dans une famille. La seule chose que nous vous demandons c'est de bien remarquer la place LAROSE & Cie., 101 rue Rideau

### Avis special

Notre département de modiste est sous la direction de Mlles Byrnes et McKeiver. Dans chaque cas nous sommes en position de garantir une coupe parfaite et un ajustement sans réplique des robes, ou il n'y a pas de vente. Ainsi pour une robe dans les derniers goûts Venez chez LAROSE & Cie., 101 rue Rideau.

### Regles des Ventes

Nos commis sont tenus d'être polis, et les ventes sont faites strictement pour argent comptant. Pas d'échantillons, pas de marchandises envoyées en approbation : Ce que nous voulons c'est une vente rapide, et un petit profit nous donnera satisfaction. Magasin ouvert de 8 heures du matin à 9 heures le soir.

## UNE VISITE EST SOLLICITEE

# LAROSE & Cie

## 101 RUE RIDEAU

fait ses amis quand ils étaient au pouvoir ; s'ils ont ramené les dépenses à la plus basse année du régime conservateur.

D'abord, quant à l'augmentation de la dette publique, de 1874 à 1878, ils l'ont augmentée un peu au delà de \$40,000,000. Quant à l'augmentation des dépenses, elle a eu lieu dans les proportions suivantes : prenons l'année 1873-74. Les dépenses pendant la dernière année du gouvernement Macdonald-Laurier étaient de \$19,174,000. Durant la première année du régime Mackenzie elles ont dépassé un peu \$23,000,000. L'année suivante, elles ont atteint \$24,000,000. L'année d'après, \$23,500,000, et l'année suivante encore \$23,500,000. Qu'est-ce que prouve, M. l'Orateur, l'histoire des deux partis politiques dans cette Chambre et dans le pays ? Elle prouve le contraire des assertions faites par l'hon. député de Berthier.

Les dépenses bien loin de diminuer iront en augmentant si le pays progresse. De 1874 à 1878, les dépenses ont augmenté quoique le pays ait peu progressé ; quoique ce soit une des périodes où nous ayons le moins de progrès à constater dans l'histoire politique de notre pays, c'était une période de véritable décadence sous le tarif de revenu. Et cependant, la dette publique et les dépenses ont augmenté alors considérablement. Comment l'hon. député peut-il raisonnablement prétendre qu'un pays continue à se développer et à produire ce phénomène prodigieux qu'aucun gouvernement passé ni futur ne produira, de diminuer les dépenses en même temps que le pays progressera.

Donc, M. l'Orateur, malgré les promesses fallacieuses faites par les honorables députés de la gauche, nous n'avons aucun espoir si nous les jugeons par leur passé. Je ne veux pas leur faire un reproche de l'augmentation des dépenses de 1874 à 1878, vu que ce n'est pas le temps de discuter ce point-là. Je veux seulement constater le fait que sous leur administration leur dette a augmenté considérablement. Je constate de plus, qu'un pays qui progresse doit en même temps augmenter ses dépenses, le service public l'exige.

L'hon. député de Berthier (M. Beausoleil) ayant tourné son télescope par le petit bout, voit qu'il n'est pas possible que le revenu de nos douanes diminue de plus de 7 millions de piastres. Il dit que c'est à peu près ce que nous prélevons sur les importations actuelles des Etats-Unis. Mais, M. l'Orateur, je vous le demande, et je le demande à la Chambre, est-il raisonnable de dire que nos revenus douaniers ne vont diminuer que du montant que nous percevons sur les importations des Etats-Unis ? N'est-il pas plus raisonnable de dire que l'industrie américaine, développée comme elle l'est actuellement aux Etats-Unis, pourra exporter tout ce qu'il lui plaira au Canada, quand nous aurons, comme l'a dit l'honorable député de Berthier (M. Beausoleil), un tarif protecteur contre toutes les autres nations de l'univers ? N'est-il pas raisonnable de dire que les Etats-Unis fourniront à la puissance du Canada presque tous les articles, toutes les choses dont nous avons besoin pour la consommation. Qu'est-ce que les Etats-Unis ne nous peuvent fournir en fait de lainages, de cotonnades, de cuirs, de produits agricoles, de ferronneries ? Or, M. l'Orateur, si les Etats-Unis peuvent nous fournir tous ces objets sous un traité de réciprocité qu'aurez-vous à demander aux autres pays étrangers.

Je crois donc que nous devons raisonnablement présumer que non-seulement nos douanes diminueront de 7 millions mais que la diminution se chiffrera plutôt par 15 à 16 millions de piastres. De 22 millions que sont les revenus de nos douanes aujourd'hui, nous aurons à payer environ 16 millions de taxes directes, et nous aurons gagné, en exportant sans droits, nos produits aux Etats-Unis, environ 8 millions de piastres. Ce sera probablement le montant de droits qui nous restera au pays sur nos exportations, lorsque le tarif américain, tel qu'il doit être modifié par le Congrès, l'aura été prochainement. Ainsi, nous perdrons 15 millions de droits pour éviter de payer 8 millions de taxes directes. Et ces trois millions, imposés surtout sur des marchandises de luxe et de fantaisie, ne sont pas supportés par les cultivateurs, comme mon honorable ami le prétend ; mais par les classes riches des villes, qui peuvent se donner le luxe de porter de beaux habits.

(A Continuer)